JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1er et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS

NIGER $\begin{cases} 1 \text{ an -} \\ 6 \text{ mois -} \end{cases}$

25.000 FCFA 12.500 FCFA

ETRANGER { 1 an - 6 mois -

38.000 FCFA 19.000 FCFA

VENTE AU NUMERO

Année courante Année antérieure

NIGER 1.000 FCFA ETRANGER 1.500 FCFA 1.500 FCFA 2.000 FCFA

MODALITES DE PAIEMENT

Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance.

Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire.

Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie.

INSERTION

Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA. par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE DU NIGER
B.P. 116 NIAMEY

Téléphone : 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.32.55 / 20.20.33.13.

SPECIAL N° 23

Cette édition spéciale comprend trois (3) cahiers Troisième c a h i e r

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Premier cahier

Exposé des motifs du projet de loi de finances au titre de l'année budgétaire 2017			
Loi n° 2016-43 du 06 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2017	488		
Annexe I : Prévisions des recettes de l'Etat LF 2017 (en francs CFA)	501		
♦ Titre 0 : Recettes du budget de l'Etat	501		
Annexe II : Prévisions des dépenses de l'Etat (en francs CFA)	504		
♦ Titre 1 : Amortissements des charges de la dette publique et dépenses en atténuation des recettes des gestions antérieures	504		
♦ Titre 2 : Dépenses de personnel	506		

Deuxième cahier

lackloss Ture 5. Depenses de jonctionnement		Titre 3:	Dépenses de	fonctionnement	57
---	--	----------	-------------	----------------	----

Troisième cahier

L			
* 1	Titre 3 : Dépenses de fonctionnement (suite)	672	
• 1	Titre 4 : Subventions et autres transfèrts courants	728	
* 1	Titre 5 : Investissements exécutés par l'Etat	753	
Annexe III : Détails des crédits évaluatifs (CF. Article 23 LF 2017)			
	nexe IV : Comptes spéciaux du trésor (en francs	824	
• 1	Titre 7 : Détails des dépenses	824	

♦ Titre 7 : Détails des recettes.....